

# Commission associations du 26 mai 2025

## Compte rendu

Présents : Ludovic VINCENT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Karine CLAUDE, Willy LANGLOIS, Jean-Michel PHILIPPE, Murielle COLLIN, Alicia BERNARD, Nicolas DESPREZ, Marie-Lucie MOUGEL, Laurence LABAYS, Stéphanie MOUGEL

Excusé(s) : Didier HOUOT, Kévin PIERRE, Philippe CUNY

\*\*\*

La réunion débute par l'élection du vice-président de cette commission.

Ludovic VINCENT est candidat.

Il est élu à l'unanimité, suite au vote à main levée.

### **1. Généralités des demandes et attribution des subventions annuelles**

Ludovic VINCENT prend donc la parole pour introduire la réunion, exposer le règlement d'attribution des subventions aux associations (dates, formulaire à remplir, siège social sur la commune) et pour rappeler que la subvention minimum attribuée est 150€.

Il est proposé de verser les mêmes montants que l'année dernière et de ne pas augmenter les subventions minimales c'est-à-dire 150€, pour les associations qui ont déposé leur dossier (voir paragraphe 4 de ce compte-rendu).

Cette décision est acceptée par l'ensemble des membres.

Les montants ayant changés sont : celui du Club Vosgien (bureau central) pour budget de fonctionnement, passant de 1321€ en 2025 à 1365€ en 2026.

Et également les Fêlés du Local, association nouvellement domiciliée à Vagney, une subvention annuelle de 200€ est accordée. Celle-ci sera bien sûr récurrente si nous avons une demande formulée chaque année.

### **2. Subventions exceptionnelles**

Ludovic évoque ensuite plusieurs demandes de subventions exceptionnelles :

1. La Cabane des Sotrés : demande à hauteur de 500€ pour l'organisation du Festival Passerelle à l'espace Saint-Hubert au mois de mars 2026. La demande de 500€ est acceptée par l'ensemble des membres.

2. Le Souvenir Français : pour une sortie scolaire au Musée d'Orbey. La demande est d'un montant de 346€, montant total qui sera versé par l'association pour cette visite patriotique. Celle-ci est acceptée également.

3. Les Z'amis de l'école : concernant l'organisation du carnaval, les membres acceptent de régler la totalité de la facture qui nous a été transmise, soit 200€.

4. L'ALSH ayant fait une demande de 3500€, celle-ci avait été acceptée en réunion le 19 mars 2026. Comme le centre aéré accueillera les enfants de moins de 6 ans cette année, le montant revu à la hausse est voté.

### 3. Subventions pour les associations hors Vagney

Conformément au règlement d'attribution, aucune subvention ne sera versée aux 2 associations demandeuses (Radio des Ballons et Handball Cleurie) mais qui ne sont pas sur le territoire communal.

### 4. Subventions accordées

	Nom de l'association	Subvention 2026
1	AJSP	200,00 €
2	ALSH	3 500,00 €
3	ASV	3 150,00 €
4	Accueil tourisme	150,00 €
5	Assoupline	275,00 €
6	ATT	150,00 €
7	Cabane des Sotrés	550,00 €
8	Club Vosgien - TRUC	1 365,00 €
9	Club Vosgien – section marche	150,00 €
10	Club Vosgien – section VTT	290,00 €
11	Chasse	500,00 €
12	COHM	1 500,00 €
13	Comité des fêtes	1 390,00 €
14	Courtes Gueules	150,00 €
15	Echecs	150,00 €
16	Les Counailles	150,00 €
17	Les Fêlés du Local	200,00 €
18	Modélisme	520,00 €
19	Musique et culture des HV	1 000,00 €
20	Résonance FM	250,00 €
21	Ski club VR	2 010,00 €
22	Souvenir Français	150,00 €
23	Tennis Club	2 300,00 €
24	Tir à l'arc	880,00 €
25	Twirling	1 250,00 €
26	UMV	1 000,00 €
27	UNC	150,00 €
29	Volant Voinraud	150,00 €
29	Z'amis de l'école	450,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>23.930,00€</b>
	<b>Subventions exceptionnelles</b>	
1	La Cabane des Sotrés	500,00 €
2	Les Z'amis de l'école	200,00 €
3	Souvenir Français	346,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1046,00 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24.976,00 €</b>

## **5. Modification du mode de facturation à l'espace Saint-Hubert**

Ludovic VINCENT propose de modifier le mode de facturation concernant l'hébergement et la vaisselle à l'espace Saint-Hubert.

En effet, actuellement la facturation se fait :

- Au couvert
- Au lit utilisé

Ce qui repose sur du déclaratif et peut exposer à des abus (exemple : bâtiment hébergement ouvert mais « non utilisé » à l'état des lieux de sortie).

La nouvelle grille tarifaire est exposée aux membres de la commission et elle est adoptée à l'unanimité (voir annexe 1 – nouvelle grille et annexe 2 – ancienne grille).

## **6. Modification de la caution ménage de la salle polyvalente**

Ludovic VINCENT suggère de débattre du montant de la caution de la salle polyvalente (250€) qui n'est peut-être pas suffisamment dissuasif pour les gros événements.

Le montant envisagé serait de 400€, permettant d'inciter les associations et/ou organisateurs à faire le ménage plutôt qu'à retenir la caution.

Tous les membres de la commission ont voté contre. La caution ménage de la salle polyvalente reste donc à 250€.

## **7. Conclusion**

Ludovic VINCENT conclut la réunion en évoquant les gros événements qui vont prochainement avoir lieu sur la commune et en annonçant la réunion du 1<sup>er</sup> juin pour le Forum des associations qui se tiendra le 12 septembre 2026.

L'adjoint aux associations,  
Ludovic VINCENT



**Annexe 1 : nouvelle grille**

**Article 9. Récapitulatif du coût de la location VAGNEY (en € TTC)**

<b>SALLES</b>				
<b>LE BOUCHOT</b>		<b>Prix unitaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total</b>
Journée		141,00 €		
Week-end		282,00 €		
Vaisselle et couverts		70,00 €		
<b>LE NAUFAING</b>		<b>Prix unitaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total</b>
Journée		84,00 €		
Week-end		169,00 €		
Vaisselle et couverts		40,00 €		
<b>THEATRE</b>		<b>Prix unitaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total</b>
Journée (de 12h à 12h le lendemain)		57,00 €		
Week-end (vendredi 12h au lundi 12h)		113,00 €		
<b>RECEPTION APRES OBSEQUES</b>		<b>Prix unitaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total</b>
Journée		73,00 €		
<b>TOTAL SALLES</b>				

**HEBERGEMENT 36 LITS**

<b>Chambre</b>	<b>Capacité</b>	<b>Forfait/ nuit</b>	<b>Nombre de nuitées</b>	<b>Total</b>
Numéro 1	4 lits	60,00 €		
Numéro 2	4 lits	60,00 €		
Numéro 3	3 lits	45,00 €		
Numéro 11	6 lits	90,00 €		
Numéro 12	4 lits	60,00 €		
Numéro 14	2 lits	30,00 €		
Numéro 15	1 lits	15,00 €		
Numéro 16	4 lits	60,00 €		
Numéro 17	4 lits	60,00 €		
Numéro 18	4 lits	60,00 €		
Taxe séjour/nuit/personne (+18ans)		0,88 €		
<b>TOTAL HEBERGEMENT</b>				

TOTAL SALLES

TOTAL HEBERGEMENT

**TOTAL GENERAL TTC**

**ARRHES (50% du TOTAL GENERAL) - encaissement à la réservation si le montant est supérieur à 400 €**

<b>CAUTIONS</b>				<b>MONTANT</b>	<b>RECUE LE</b>	<b>RESTITUEE</b>
SALLES	LE BOUCHOT	LE NAUFAING	THÉÂTRE	1 130,00 €		
MENAGE SALLE	Pour l'ensemble des salles			282,00 €		
HEBERGEMENT	Pour l'ensemble du bâtiment			1 130,00 €		
MENAGE HEBERGEMENT				282,00 €		

**Annexe 2 : ancienne grille**

**Article 9. Récapitulatif du coût de la location VAGNEY (en € TTC)**

**SALLES**

**LE BOUCHOT**

	Prix unitaire	Nombre	Total
Journée	141,00 €		
Week-end	282,00 €		

**LE NAUFAING**

	Prix unitaire	Nombre	Total
Journée	84,00 €		
Week-end	169,00 €		

**THEATRE**

	Prix unitaire	Nombre	Total
Journée (de 12h à 12h le lendemain)	57,00 €		
Week-end (vendredi 12h au lundi 12h)	113,00 €		

**RECEPTION APRES OBSEQUES**

	Prix unitaire	Nombre	Total
Journée	73,00 €		

**VAISSELLES ET COUVERTS**

	Prix unitaire	Nombre	Total
Service complet	1,00 €		

**TOTAL SALLES**

**HEBERGEMENT 36 LITS**

Chambre N°	CAPACITE	- 25 ans		25 ans et +		Total
		Prix unitaire	Nombre	Prix unitaire	Nombre	
1	4	12,00 €		17,00 €		
2	4	12,00 €		17,00 €		
3	3	12,00 €		17,00 €		
11	6	12,00 €		17,00 €		
12	4	12,00 €		17,00 €		
14	2	12,00 €		17,00 €		
15	1	12,00 €		17,00 €		
16	4	12,00 €		17,00 €		
17	4	12,00 €		17,00 €		
18	4	12,00 €		17,00 €		
Taxe séjour/nuit/personne (+18ans)		0,88 €		0,88€		
Nombre de nuitées						

**TOTAL HEBERGEMENT**

TOTAL SALLES	
TOTAL HEBERGEMENT	
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	
<b>ARRHES (50% du TOTAL GENERAL) - encaissement à la réservation si le montant est supérieur à 400 €</b>	

CAUTIONS	MONTANT	RECUE LE	RESTITUEE
SALLES	1 130,00 €		
MENAGE SALLE	282,00 €		
HEBERGEMENT	1 130,00 €		
MENAGE HEBERGEMENT	282,00 €		

